

VILLE D'INGERSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'INGERSHEIM

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2012

Mercredi 1^{er} Février 2012 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

PRESENTS : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, M. Jean-Marc BETTINGER, Mme Martine DIETRICH, M. Guy BAUER, Maires Adjoints - Mmes Suzanne GERBER (**à partir du point n° 2**), Denise STOECKLÉ, Christine HENRY, Rose STUPPFLER, MM. Rémi WESSANG (**à partir du point n° 2**), Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, MM. Marc OTTENWAELDER, Bruno STEPHAN, Mme Carine RÉMOND, MM. Christophe STOECKLÉ, Arnaud MARCHAND, Bernard MEYER, Mme Marcelle SCHMIDT, M. Michel DIETRICH, Mmes Madeleine ESCHBACH, Gina ALTER Conseillers -

ABSENTS EXCUSES : M. Pascal FLEITH, Mmes Delphine CAPRIN, Liliane SCHUHMACHER, Conseillers -

PROCURATIONS : M. Pascal FLEITH, Conseiller, donne procuration à M. Bruno STEPHAN, Conseiller - Mme Delphine CAPRIN, Conseillère, donne procuration à Mme Carine RÉMOND, Conseillère - Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère, donne procuration à M. Michel DIETRICH, Conseiller -

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 Décembre 2011
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Budget primitif « Energies Nouvelles » 2012
- 4) Budget primitif général 2012
- 5) Attribution de subventions
- 6) Vote des taux d'imposition
- 7) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal
- 8) Recrutement de saisonniers
- 9) Convention avec le Centre de Formation d'Apprentis de Sélestat
- 10) Etat prévisionnel des coupes et programmation des travaux forestiers pour 2012
- 11) Acquisition d'un terrain lieudit Rittmatten
- 12) Convention d'occupation du bâtiment appelé « Pigeonnier »
- 13) Noces de Platine
- 14) Ateliers - Avenant N° 1 au lot N° 13 - Sanitaire
- 15) Parrainage d'un prisonnier tibétain
- 16) Divers

--ooOoo--

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2011

Le procès-verbal de la séance du 7 Décembre 2011 est approuvé sans observation, à l'unanimité.

2°) RAPPORT SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a signé les marchés passés selon la procédure adaptée, dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Marché	Titulaire	CP - Ville	Montant € HT	Montant € TTC	Date de notification
Acquisition d'un photocopieur	RICOH	94150 RUNGIS	6 896,29	8 247,96	08/12/2011
Construction d'un mur de soutènement et aménagement d'un chemin, rue Schuman	TP SCHMITT	68590 ST HIPPOLYTE	12 132,00	14 500,87	20/12/2011

Il a également pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie :

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
17/11	M. Joseph Seppel WINTER Stadtteil Weststad Kaiserstr. 88 HEIDELBERG (69115)	M. Jean-Marc KIEFFER & Mme Isabelle Marie GEISSLER 10 Chemin du Parc 68140 MUNSTER		Section 11 N° 467/254 468/254	Eguisheimer Weg	10,46	UC	Non Bâti	<u>Préemption</u>

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
08/12	M. Lino RODRIGUEZ & Mme Sylvana INDOVINO 185 Route de Colmar 68040 INGERSHEIM	M. Christian KAUFFMANN 16 Rue Curie 68040 INGERSHEIM Mme Véronique FUCHS née KAUFFMANN 10 Rue du Markrain 68630 BENNWIHR Mme Régine BOHN née KAUFFMANN 6 Rue du Lohberg 68630 BENNWIHR		Section 12 N°21	3 Rue des Vosges	5	UC	Bâti	Ne préempte pas
16/12	M. Stéphane LIGNON 623 Les Evaux 68910 LABAROCHE ou toute société à constituer par lui	M. Rémy FROMM 3 Rue du Vignoble 68230 NIEDERMORSCHWIHR Mme Chantal TEMPE 3 Rue du Vignoble 68230 NIEDERMORSCHWIHR		Section 11 N° 242 598/262 599/257 602/258	36 Route d'Eguisheim	26,99	UC NAa NC	Bâti	Ne préempte pas
20/12	M. Michel Philippe FONTAINE 95 Boulevard Soutl PARIS 12 ^e Arrondissement (75012)	M. Yves Pierre REMOND 27 Rue du Maréchal Foch 68040 INGERSHEIM Mme Carine MARCHAL 27 Rue du Maréchal Foch 68040 INGERSHEIM		Section 2 N° 27	27 Rue du Mal Foch	4,19	UA	Bâti	Ne préempte pas
27/12	M. Julien KOCH 3 Route des Cinq Châteaux 68420 HUSSEREN LES CHATEAUX Mme Sylvie BRUCKERT 3 Route des Cinq Châteaux 68420 HUSSEREN LES CHATEAUX	Mme Marie Josée HUBRECHT née WEHRLE 24 Rue des Bonnes Gens 67000 STRASBOURG M. et Mme Fabien BERNHARD - Marcelle WEHRLE 4 Rue du Schossrain 68240 KAYSERSBERG M. Jean Bernard WEHRLE 9 Rue Principale 57730 LACHAMBRE M. Pascal WEHRLE 51 Rue du Rempart 67150 ERSTEIN		Section 12 N° 61	3 Rue des Acacias	6,26	UC	Bâti	Ne préempte pas
06/01	SCI JMG 4 E Rue du Bordage 35510 CESSON-SEVIGNE	Mme Mireille HADERER-VICHARD 10 Rue du Benzen 68040 INGERSHEIM		Section 12 N° 294/105 294/104	10 Rue du Benzen	5,23	UC	Bâti	Ne préempte pas

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
06/01	SCI FOCH 5 Rue Stanislas 68000 COLMAR	M. André ZWICKERT 27 Rue des Iris 68000 COLMAR		Section 11 N° 355	7 Route de Colmar	2,51	UC	Bâti	Ne préempte pas

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND** acte de la décision de préemption exercée par le Maire sur les parcelles cadastrées :

- Section 11 N° 467 Eguisheimer Weg 10 a 27 ca
 - Section 11 N° 468 Eguisheimer Weg 0 a 19 ca

- **DIT** que les crédits nécessaires (35 000 € pour l'achat des terrains + les frais d'acte) seront inscrits au budget 2012, à l'article 2111-terrains nus.

Observation :

M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, souhaite connaître les motivations de la préemption.

M. le Maire répond que cette acquisition a été réalisée afin d'avoir la maîtrise du foncier à côté du camp des manouches et que l'objectif est de construire des logements locatifs sociaux. Il ajoute que le prix de vente était intéressant.

M. Michel DIETRICH souhaite savoir si ces logements sociaux seront destinés aux manouches.

M. le Maire répond que pour le moment, il n'y a pas de projet.

3°) BUDGET PRIMITIF ÉNERGIES NOUVELLES 2012

Rapporteurs : M. Gérard CRONENBERGER, Maire et M. Jean-Marc BETTINGER,
4^{ème} Maire Adjoint

Le budget d'exploitation 2012

Les dépenses prévoient :

- le remboursement des intérêts de l'emprunt contracté pour le nouveau hangar communal,

- les crédits nécessaires à la prise en charge des frais d'électricité, d'eau et d'assurance.

Les recettes sont constituées par la vente d'électricité et le loyer perçu pour la location du hangar.

Le budget d'investissement 2012

Il est prévu la poursuite de la construction des ateliers communaux et la fin des travaux du hangar.

Cette section est financée par un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Colmar (484 680 €) et une subvention du budget général de la Commune.

Suite à cette introduction, Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, présente à l'assemblée le projet de budget primitif adopté par la Commission des Finances, le 23 janvier 2012.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le budget primitif énergies nouvelles de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	25 000 €	25 000 €
Investissement	831 365 €	831 365 €
TOTAL	856 365 €	856 365 €

4°) BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2012

Rapporteurs : M. Gérard CRONENBERGER, Maire et M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

En préambule, M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, présente les conclusions de l'analyse financière réalisée par les services du Trésor Public et portant sur les exercices 2007 à 2010 du budget général :

« La Commune d'Ingersheim présente une situation financière globale très satisfaisante. Tous les indicateurs sont au "vert".

La Commune présente de nombreux **indicateurs favorables** :

- Un ratio de charges de rigidité structurelles stable et très bon ;
- Les produits de fonctionnement réels ont augmenté de 5,16 % entre 2007 et 2010 ;
- Une capacité d'autofinancement brute relativement stable sur la période et qui assure la totalité du remboursement de la dette du capital ;
- Une capacité d'autofinancement nette qui permet le financement d'une bonne partie de l'investissement ;
- Un fonds de roulement qui a été abondé les deux dernières années ;
- Une pression fiscale peu élevée au regard des moyennes régionales et nationales ;
- Les ratios d'endettement sont tous très encourageants.

La Commune présente un **élément peu favorable** :

- Les charges de fonctionnement réelles ont augmenté de 6,7 % entre 2007 et 2010 ;

La situation financière de la ville d'Ingersheim apparaît donc particulièrement saine et permet d'envisager sereinement de nouveaux investissements. »

Puis, il passe à la présentation du budget primitif général 2012.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 260 235 €, soit en diminution de 0,55 % par rapport à 2011. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 739 587 €, en augmentation de 0,05 %, par rapport à 2011. Elles permettent de dégager un excédent prévisionnel de 479 352 €. En tenant compte du résultat prévisionnel reporté de l'exercice 2011, la Commune peut virer à la section d'investissement un montant de 1 240 345 €.

Le budget de fonctionnement 2012

La petite baisse des dépenses de fonctionnement est due à :

- une réduction des charges de personnel,
- l'absence de pénalités pour logements sociaux manquants, suite aux travaux de réhabilitation de 4 logements dans l'ancienne mairie,
- la diminution des charges financières.

Le virement à la section d'investissement constitue le principal poste de dépenses (35 %), suivi des charges de personnel (30 %), puis des charges à caractère général (20 %) et des autres charges de gestion courante (12 %). Les 3 % restants se répartissent entre les amortissements (2%) et les charges financières (1 %).

Les recettes de fonctionnement sont stables.

Le programme d'investissement 2012

En ce qui concerne les dépenses d'investissement du budget général, les opérations les plus importantes sont les suivantes :

- la création d'une crèche, pour un montant de 800 000 € ;
- le versement d'une subvention d'équipement de 363 940 € pour le financement du hangar et des ateliers communaux ;
- la réfection de la rue de la promenade, pour un montant de 250 000 € ;
- l'acquisition d'un tracteur et d'une balayeuse autoportée, pour un montant de 159 500 € ;
- des achats divers et des travaux dans les écoles (la réfection de la toiture du bâtiment B de l'école du Centre, la rénovation de salles de classe, le remplacement de la porte d'entrée de l'école Pasteur, etc.), pour un total de 153 865 € ;
- des travaux dans les chemins ruraux, pour un total de 83 600 € ;
- des études en vue de l'aménagement de la place de la mairie pour 60 000 € ;
- l'aménagement de sanitaires dans le dépôt des sapeurs-pompiers, pour un montant de 50 000 €.

Le montant total s'élève à 2 472 795 €, reports compris.

Outre les subventions éventuelles, il est prévu d'autofinancer les dépenses d'investissement en 2012.

Suite à cette introduction, Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, présente à l'assemblée le projet de budget primitif adopté par la Commission des Finances le 23 janvier 2012.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 23 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2012, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	3 590 080 €	3 590 080 €
Investissement	2 472 795 €	2 472 795 €
TOTAL	6 062 875 €	6 062 875 €

Observations :

M. le Maire informe que la prochaine Semaine Culturelle aura lieu au printemps 2013 et non au mois de novembre 2012, à la demande des enseignants du collège et du régisseur. Le thème sera le suivant : l'Alsace et le Brésil.

M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal, s'interroge sur la pertinence de maintenir un feu d'artifice le 14 juillet, avec un financement de la Commune en lieu et place de la SAEP, mise en liquidation judiciaire. Il considère qu'il serait préférable de le supprimer, afin que la population prenne conscience des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises.

M. Michel DIETRICH, Conseiller Municipal, demande des éclaircissements sur le montant de 60 000 €, qu'il qualifie de phénoménal, prévu au budget pour des frais d'études en vue de l'aménagement de la place de la mairie.

M. le Maire répond que ce montant est très certainement surévalué et qu'une telle somme ne sera pas dépensée pour une étude.

M. DIETRICH insiste et souhaite connaître le cahier des charges.

M. le Maire répond qu'une commission s'est réunie et qu'elle a fait des préconisations dont il sera tenu compte. Cependant, à ce stade, il n'y a pas de cahier des charges, ce projet n'étant encore qu'au stade de la réflexion. Il ajoute qu'il a été décidé de réaliser en priorité la crèche et d'aborder le projet de la place par la suite.

Plusieurs élus s'interrogent sur le montant de 60 000 €, ayant à faire face à des questions de la population.

M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, rappelle qu'il y a eu une réunion de commission à laquelle plus de la moitié des conseillers municipaux a participé. Il observe que la vision des uns et des autres par rapport au devenir de la place n'est pas la même. De ce fait, il considère que le travail en commission doit se poursuivre avant de pouvoir proposer quelque chose au Conseil Municipal.

M. Bernard MEYER, Conseiller Municipal, souhaite savoir si l'emplacement de la future crèche est maintenu rue des Violettes, car il trouve qu'à cet endroit, elle ne servira pas aux habitants d'Ingersheim.

M. Mathieu THOMANN répond que la Commune ne dispose pas, ailleurs, du foncier nécessaire. Néanmoins, il a observé lors de la visite de crèches, que les parents viennent en voiture, jamais à pied. Par ailleurs, il estime très positif l'installation d'un tel équipement dans un quartier déjà fortement sollicité au niveau social. Enfin, il ajoute que la ville de Colmar a un projet immobilier important en limite du ban communal et qu'à terme cette zone sera désenclavée.

M. Arnaud MARCHAND, Conseiller Municipal, indique que s'il est admis qu'une commune de presque 5 000 habitants se doit d'avoir une crèche, il a été interpellé par des habitants qui trouvent que l'emplacement ne convient pas.

M. Bernard MEYER estime que la chapelle Notre Dame de Lourdes conviendrait mieux. M. Michel DIETRICH fait part du débat qui a eu lieu sur le sujet en Commission des Finances. Sa proposition de transformer la chapelle en crèche semblait faire consensus, M. le Maire s'étant même engagé à solliciter un rendez-vous auprès de Monseigneur GRALLET, afin de lui exposer ce projet et solliciter la désacralisation de la chapelle. C'est pourquoi, M. DIETRICH suggère d'affecter une partie des crédits prévus pour l'étude de l'aménagement de la place à une étude de faisabilité concernant l'installation de la crèche dans la chapelle.

M. Mathieu THOMANN invite M. DIETRICH et ceux qui pensent qu'il est possible de transformer la chapelle en crèche, à aller visiter des crèches. Ils se rendront compte par eux-mêmes, sans qu'il soit besoin d'une étude, que ce bâtiment ne convient pas à cet usage. Il estime préférable d'envisager, à terme, d'y réaliser une salle culturelle.

5°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

L'instruction comptable M14 prévoit que dès lors qu'une liste des subventions figure au budget, elle vaut décision d'attribution des subventions.

C'est pourquoi, il est proposé d'individualiser les crédits de subvention par une délibération, distincte de celle du budget, qui vaut décision d'attribution des crédits et pièce justificative de la dépense.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'allouer les subventions figurant dans le tableau ci-annexé (annexe n° 1).

6°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint chargé des Finances, du Budget et de l'Action Economique, propose à l'assemblée de procéder à l'augmentation uniforme des taux d'imposition en appliquant le taux de l'inflation, soit 1,8 %.

A ce jour, l'état fiscal 1259 TH-TF permettant d'établir avec précision le produit de la fiscalité locale pour 2011 n'a pas encore été communiqué par les services fiscaux.

Où l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
par 26 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

- **FIXE** à 830 000 € le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget 2012, au titre des trois taxes « ménage » ;
- **DECIDE** par conséquent, de procéder à une réévaluation de 1,8 % des taux d'imposition pour 2012

<i>ÉVOLUTION DES TAUX</i>		
LIBELLE DE LA TAXE	TAUX 2011	TAUX 2012
Taxe d'habitation	9,72 %	9,89 %
Foncier bâti	8,38 %	8,53 %
Foncier non bâti	29,49 %	30,02 %

Observation :

M. Rémi WESSANG, Conseiller Municipal, souhaite une pause en matière fiscale et qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux cette année. Il estime que la population en a marre de toutes les augmentations auxquelles elle a à faire face, même s'il reconnaît que l'on n'est pas surtaxé à Ingersheim, les taux communaux étant inférieurs à ce qui se pratique par ailleurs.

M. le Maire répond que ceux qui se plaignent du montant des impôts sont souvent ceux qui exigent des prestations. Le budget communal répond aux demandes des habitants. Il cite en exemple la sécurité (équipement des pompiers) et les écoles.

M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, observe qu'effectivement ce sont toujours les mêmes qui payent. Cependant, il estime qu'une société a besoin de solidarité et que celle-ci passe par l'impôt.

7°) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'en conséquence, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant :

- que le tableau des effectifs fait apparaître, au 1^{er} janvier 2012, un nombre de postes plus important dans la colonne des effectifs budgétaires que le nombre de postes réellement pourvus au 1^{er} février 2012 ;
- qu'aucune nomination sur les postes à supprimer n'est à prévoir ;
- qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement de Mme Lucie GRANDIDIER, mise à la retraite pour invalidité à compter du 16 mars 2012, conformément à l'avis de la Commission Départementale de Réforme ;

Vu les avis favorables du Comité Technique Paritaire (CTP) en date du 19 janvier 2012 portant les enregistrements S2012.8, S2012.9, S2012.10 et S2012.11 ;

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** la suppression, avec effet au 1^{er} mars 2012, des postes suivants :

- 1 poste d'attaché à temps complet : suite à la mise à la retraite de Mme Anny BACZA à compter du 1^{er} janvier 2012 (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S2012.8) ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet : suite à la nomination de Mme Corinne CUSTODIO en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} novembre 2011 (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S2012.9) ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet : suite à la nomination de Mme Sylvie HIRN en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2011 (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S2012.10) ;
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30,24/35^{ème} ou 86,40 %) : suite à la mise à la retraite de Mme Marie-Louise MURE à

compter du 1^{er} juillet 2011 (avis favorable du CTP portant l'enregistrement S2012.11) ;

- **DECIDE** la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 96,50 % d'un temps complet, afin de pourvoir au remplacement de Mme GRANDIDIER, qui sera mise à la retraite pour invalidité à compter du 16 mars 2012, conformément à l'avis de la Commission Départementale de Réforme ;
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs ci-après :

Grades ou emplois	Effectifs budgétaires au 01/01/2012	Effectifs budgétaires au 01/03/2012	Effectifs pourvus au 01/02/2012	Dont : Temps non complet
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Directeur Général des Services	1	1	1	
Attaché principal	1	1		
Attaché territorial	1	0	0	
Rédacteur territorial	1	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	3	3	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	4	2	2	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	2	2	1
SECTEUR TECHNIQUE				
Technicien territorial	1	1	1	
Agent de maîtrise	2	2	2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	2	2	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	1	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	10	10	10	4
SECTEUR SOCIAL				
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	0
ATSEM de 1 ^{ère} classe	3	4	3	2
POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef ppal	1	1	1	
Total général	35	32	30	7

- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;

- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

8°) RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Afin de pallier les absences pendant les congés d'été, il est proposé la création de deux emplois d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour les mois de juillet et août 2012, d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour le mois de juin 2012 et d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet pour le mois de septembre 2012.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer deux emplois d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet, pour les mois de juillet et août 2012 et d'un emploi d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet, pour les mois de juin et septembre 2012, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe ;
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

9°) CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE SELESTAT

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2011 créant un emploi d'apprenti Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) au sein du service scolaire, à compter du 1^{er} août 2011 ;

Vu le budget communal ;

Dans le cadre de la formation d'une apprentie préparant le CAP Petite Enfance, le Centre de Formation d'Apprentis de Sélestat sollicite une participation financière de la Commune d'un montant de 987 € pour l'année scolaire 2011/2012 (ce montant est susceptible d'être modifié pour l'année scolaire 2012/2013), étant précisé que la formation dure deux ans, à raison de 420 heures par année de formation.

Une convention, à signer entre le CFA et la Commune, fixe les modalités de cette participation.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la signature d'une convention entre le CFA et la Commune concernant les modalités de prise en charge de la formation d'une apprentie préparant le CAP Petite Enfance.

10°) ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX FORESTIERS POUR 2012

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

Monsieur Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, présente à l'assemblée le programme des travaux forestiers et l'état prévisionnel des coupes établis par l'Office National des Forêts.

La valeur nette des produits résultant des coupes de bois est évaluée à 3 160 € HT et le coût des travaux et honoraires prévus en 2012 à 7 933,64 € HT.

En conséquence, le déficit prévisionnel s'élève à 4 773,64 € HT.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux forestiers et l'état prévisionnel des coupes établis par l'ONF pour l'exercice 2012.

11°) ACQUISITION D'UN TERRAIN LIEUDIT RITTMATTEN

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

Madame Annette DIETRICH a proposé à la Commune d'acquérir la parcelle lui appartenant, cadastrée section 19 n° 198, sise au lieudit Rittmatten, d'une superficie de 15,07 ares.

Le service du Domaine a évalué ce bien à 4 200 €.

Madame DIETRICH ayant donné son accord, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ce bien, situé à côté d'une parcelle communale.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section 19 n° 198, sise au lieudit Rittmatten, d'une superficie de 15,07 ares ;
- **FIXE** le prix d'achat à 4 200 €, conformément à l'estimation du service du Domaine ;
- **CHARGE** Maître BURDLOFF, notaire à Ingersheim, de la rédaction de l'acte ;
- **DIT** que les frais seront à la charge de la Commune ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte et toutes pièces y relatives ;
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif général 2012 (article 2111).

12°) CONVENTION D'OCCUPATION DU BATIMENT APPELÉ "PIGEONNIER"

Rapporteur : M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint

Par délibération en date du 30 août 2006, le Conseil Municipal a décidé de mettre le bâtiment appelé « Pigeonnier » à disposition de l'Association Familiale d'Ingersheim et approuvé la convention correspondante.

Celle-ci a été reconduite pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2009, et arrivera à échéance le 31 août 2012.

Il est proposé de renouveler cette convention, au moyen d'un avenant, pour une nouvelle durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2012, soit jusqu'au 31 août 2015.

Suite à l'exposé de M. Guy BAUER, 6^{ème} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant à intervenir entre la Commune et l'Association Familiale d'Ingersheim prolongeant pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2012, la convention relative à l'occupation du bâtiment appelé "Pigeonnier" ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, dont un exemplaire est joint en annexe (annexe n° 2), et toutes pièces y relatives.

13°) NOCES DE PLATINE - FIXATION DU MONTANT DE LA GRATIFICATION

Rapporteur : Mme Martine DIETRICH, 5^{ème} Maire Adjointe

Un couple de la Commune va fêter prochainement ses Noces de Platine, soit 70 ans de mariage.

Il est proposé de fixer le montant de la gratification sachant que celle versée pour des Noces d'Or (50 ans de mariage) s'élève à 100 €, pour des Noces de Diamant (60 ans de mariage) à 115 € et pour des Noces de Palissandre (65 ans de mariage) à 150 €.

Suite à l'exposé de M. Martine DIETRICH, 5^{ème} Maire Adjointe, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant alloué pour des Noces de Platine à 200 €.

14°) ATELIERS - AVENANT N° 1 AU LOT N° 13 - SANITAIRE

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint

Un avenant au lot n° 13 est proposé par le maître d'œuvre dans le cadre des travaux de construction des ateliers municipaux, en vue de l'utilisation de l'eau du puits pour les WC et urinoirs.

A. Marchés de travaux								
1		2			3	4		5
Lot		Entreprise			Marché approuvé en € HT	Avenant		Total 3+4
						Objet	Montant HT	
13.	Sanitaire	GLATZ	68040	INGERSHEIM	34 228,58	Travaux en vue de l'utilisation de l'eau du puits pour les WC et urinoirs	1 690,00	35 918,58
Total					34 228,58		1 690,00	35 918,58

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la conclusion de l'avenant tel que décrit dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toutes pièces y relatives.

15°) PARRAINAGE D'UN PRISONNIER TIBÉTAIN

Rapporteur : Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe

Par décision du 28 janvier 2009, le Conseil Municipal avait décidé de venir en aide au peuple tibétain, en participant à l'opération de parrainage de prisonniers, engagée par le Comité de Soutien au Peuple Tibétain, créé en 1987.

Le prisonnier parrainé par la Commune ayant été libéré, il est proposé de poursuivre cette action en parrainant un autre prisonnier, en vue d'obtenir sa libération au moyen de l'interpellation des autorités chinoises.

Il est rappelé qu'il n'est demandé aucune contribution financière à la Commune et le parrainage se traduira par la rédaction d'une lettre de demande de libération, qui sera adressée aux autorités de la République Populaire de Chine.

Bien que ce type d'action ne relève pas, *à priori*, des compétences municipales, rien n'empêche d'adresser un message de générosité humaniste et d'appel à la justice au-delà des frontières.

Suite à l'exposé de Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de parrainer un prisonnier de conscience tibétain ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches en vue de la libération de celui-ci et notamment à envoyer une lettre de demande de libération aux autorités de la République Populaire de Chine.

16°) DIVERS

- **Conseil Municipal** : la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 14 mars 2012 à 19 heures.
- **Elections** : les élus sont invités à s'inscrire sur le tableau de permanence en vue de la tenue des bureaux de vote lors de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012. Par ailleurs, il leur est d'ores et déjà demandé de réserver les dates du 10 et 17 juin pour les élections législatives.
- **Bourse aux vêtements** : Mme Carine REMOND, Conseillère Municipale, fait appel aux bonnes volontés pour participer à l'organisation de la bourse aux vêtements qui aura lieu le 12 février 2012.
- **Vente de bois** : M. Mathieu THOMANN, 1^{er} Maire Adjoint, informe que le bois coupé le long de la Fecht a été vendu pour un montant total d'environ 1 400 €.
- **Ecole bilingue** : M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller Municipal, souhaiterait que la Commune intervienne auprès des gendarmes, afin de les inciter à faire preuve de clémence envers les parents des enfants de l'école bilingue, qui seraient fréquemment verbalisés lorsqu'ils stationnent leur véhicule à proximité immédiate de la gendarmerie. Mme Françoise HORNY, 3^{ème} Maire Adjointe, précise que les verbalisations ne concernent que les véhicules qui bloquent la sortie de la camionnette de la gendarmerie.
- **Quête pour la Ligue contre le Cancer** : Mme Martine DIETRICH, 5^{ème} Maire Adjointe, communique les dates de la prochaine quête pour la Ligue contre le Cancer, qui aura lieu du 19 au 25 mars 2012.
- **Soirée Arrus** : Mme Patricia MIGLIACCIO, 2^{ème} Maire Adjointe, indique que la soirée Arrus aura lieu le 18 février 2012 et que les billets seront en vente au prix de 12 € la place, à partir du lundi 6 février 2012.
- **Don du sang** : M. Bernard MEYER, Conseiller Municipal, incite les membres du Conseil Municipal à participer à la collecte du don du sang, qui aura lieu le lundi 6 février 2012.

- **Chiens** : M. Bernard MEYER souhaiterait l'instauration d'une taxe sur les chiens, d'au minimum 50 €, afin d'inciter les propriétaires à plus de civisme, les panneaux ne servant manifestement pas à grand-chose.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 21 heures 25.

La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par MM. Mathieu THOMANN et Jean-Marc BETTINGER, qui ont fêté leur anniversaire récemment.